



Faites reconnaître
vos compétences



CQP Bardeur

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Le bardeur met en œuvre, sous la responsabilité du conducteur de travaux ou du responsable du chantier, des produits le plus souvent métalliques dans le domaine de la façade, selon les règles professionnelles et dans le respect des règles de sécurité. Il assure la mise hors d'eau des parties verticales du bâtiment, à partir des plans de calepinage et des directives de sa hiérarchie.

Il met en œuvre les ossatures secondaires, les tôles simple peau, les panneaux double peaux et composites, les isolations thermiques et acoustiques, il assure les traçages, les alignements et la mise en œuvre des accessoires de finitions.



Quelles compétences ?

- Organiser son intervention de bardage métallique
- Mettre en œuvre un bardage métallique et son isolation

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance)
- Par l'accès direct auprès du jury

Comment accéder au CQP ?

Le CQP Bardeur est accessible aux personnes ayant une maîtrise suffisante de la langue française écrite et orale (obligatoire) ainsi que celle des 4 opérations mathématiques.

Le candidat doit pouvoir :

- Comprendre les instructions (orales et/ou écrites) qui lui sont destinées,
- Trouver dans la documentation technique et sécurité les informations qui pourront lui être nécessaires.

Quel niveau ?

- Niveau II Coefficient 185 dans la convention collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment

Pour aller plus loin



Vous souhaitez en savoir davantage ?
RDV sur le site de la FFB